

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50 ème année - numéro 653

26 AVRIL 1996 - 150 Francs CFA

de 8%
0.000
ent, la
au en
re 223
on des

fin de
à long
l'égard
de la
et du

Orient,
e et du
énté en
l'usnicie,
le 10%.

lement
ux pays
+11,5%
de 231
00 millions
nt progra
ars soit
e moins
n finan
pays du
les: la
ndiora
suivies
mes de
flux de
acteurs
oyen et

ion glo
n'peut
ceux les
fuent les
ctaux et
s directs.
9% des
pays les
Afrique
as étran
ards de
e F CFA
westisse
chuté de
uls pays
ore quel
sont de
Gabon.
un pro
(Ghana.
l'Ashanti
westisse
hara con
a tiers en

cent (MFI)



A L'ECOUTE DU PAPE

LA SOLIDARITE : STYLE ET MOYEN POUR REALISER UNE POLITIQUE QUI VEUILLE VISER UN VERITABLE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Le style et le moyen pour réaliser une politique qui veuille viser un véritable développement humain, c'est la solidarité: cette solidarité requiert la participation active et responsable de tous à la vie politique, de la part de chaque citoyen et des groupements les plus variés, depuis les syndicats jusqu'aux partis ; ensemble, tous et chacun, nous sommes à la fois destinataires et participants actifs de la politique. En de telles coordonnées, comme je l'ai écrit dans l'Encyclique «*Sollicitudo rei socialis*», la solidarité « n'est pas un sentiment de vague compassion ou d'attendrissement superficiel devant les maux de tant de personnes, proches ou lointaines. Tout au contraire, c'est la détermination ferme et persévérente d'un engagement pour le bien commun, en d'autres termes pour le bien de tous et de chacun, afin que tous nous soyons vraiment responsables de tous » (...).

Le fruit de l'activité politique solidaire, si désiré de tous, mais jusqu'ici toujours loin de son point de maturité, c'est la paix. Les fidèles laïcs ne peuvent rester indifférents, étrangers ou paresseux devant tout ce qui est négation et compromission de la paix : violence et guerre, torture et terrorisme, camp de concentration,

QUELLES RELATIONS ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LE BENIN APRES LA PRESIDENTIELLE 1996 ?

Le Directeur du département Afrique Centre-Ouest de la Banque mondiale, M. Olivier Lafourcade a séjourné à Cotonou du 16 au 17 avril dernier. Au cours de cette visite officielle de travail de deux jours, il a rencontré le Président de la République, le Général Mathieu Kérékou et certains

membres de son gouvernement. Pour cette première visite au Bénin d'un responsable de haut niveau de la Banque mondiale depuis l'investiture du Président Mathieu Kérékou et la formation de son gouvernement, les axes prioritaires des débats ont surtout porté sur la politique socio-écono-

mique et les stratégies économiques de développement.

A la fin de son court séjour au Bénin, M. Olivier Lafourcade, Directeur du département Afrique Centre-Ouest de la Banque

(Lire la suite à la page 2)

BENIN : DU FIASCO DES FERMES D'ETAT AU REVE DES INTELLECTUELS-PAYSANS

De retour au pouvoir, Mathieu Kérékou retrouve une partie de son propre « héritage » : les fermes d'Etat qu'il avait créées dans les années 70, puis dissoutes en 1982, n'ont tou- jours pas été réaffectées. Nicéphore Soglo avait tenté, sans grand succès, d'y installer des diplômés sans emploi...

(Lire nos informations à la page 12)

A LA DECOUVERTE DU GOUVERNEMENT DU PRESIDENT MATHIEU KEREKOU

Investi le jeudi 04 avril 1996 Président de la République du Bénin, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le Président Mathieu Kérékou a pris son premier décret le 09 avril 1996, décret n° 96-128 portant composition du Gouverne-

ment (in « La Croix du Bénin » n° 652 du 12 avril 1996 p. 11).

Aux pages 6, 7 et 10 vous découvrirez cette équipe qui a la lourde responsabilité de traduire dans les faits le pro-

jet de société défendu lors de la campagne présidentielle et, surtout, de relever, au plan national, les grands défis sociaux, économiques et politiques auxquels le Bénin est confronté.

(Lire la suite à la page 6)

militarisation de la politique, course aux armements, menace nucléaire. Au contraire, en tant que disciples de Jésus Christ, « Prince de la paix » (Is 9, 5) et « notre paix » (Ep 2, 14), les fidèles laïcs doivent assumer la tâche d'être des « artisans de paix » (Mt 5, 9), autant par la conversion du cœur que par l'action en faveur de la vérité, de la liberté, de la justice et de la charité, qui sont les fondements inaliénables de la paix.

En collaborant avec tous ceux qui cherchent vraiment la paix et en utilisant les organismes spécifiques et les institutions nationales et internationales, les fidèles laïcs doivent promouvoir une œuvre éducative capi-

laire, destinée à vaincre la culture dominatrice de l'égoïsme, de la haine, de la vengeance et de l'inimitié, et à développer la culture de la solidarité à tous les niveaux. Cette solidarité, en effet, « est le chemin de la paix et du développement ». Dans cette perspective, les Pères du Synode ont invité les chrétiens à repousser les formes inacceptables de violence, et à promouvoir des attitudes de dialogue et de paix, et aussi à s'engager pour instaurer un ordre social et international juste.

Extrait de: Les fidèles Laïcs
Exhortation Apostolique
de Jean-Paul II 1989

"L'EGLISE ET L'ENGAGEMENT SOCIO-POLITIQUE DU CHRETIEN DANS LA VIE NATIONALE"

THEME DE
LA JOURNÉE DE
REFLEXION DE
L'EGLISE PROTESTANTE
METHODISTE DU BENIN

(Lire nos informations en page 8)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE**COIN DU FIN LIMIER****HAUTE COUR DE JUSTICE !
OU EN SOMMES-NOUS ?**

En sa séance du 29 juillet 1993, l'Assemblée Nationale vote la loi 93-013 portant loi organique sur la Haute Cour de Justice.

Par décision DCC 04 / 93 du 25 novembre 1993, la Cour Constitutionnelle déclare certaines dispositions de ladite loi non conformes à la Constitution.

En sa séance du 22 août 1994, l'Assemblée Nationale prend et adopte la même loi suivant la décision de la Cour sus-citée.

Par requête du 02 septembre 1994, enregistrée au secrétariat de la Cour constitutionnelle sous le numéro 791 du 05 septembre 1994, le Président de l'Assemblée Nationale soumet à la Cour pour contrôle de conformité à la Constitution, la loi organique 93-013 sur la Haute Cour de Justice.

Quelques jours plus tard, et par requête 227-C / PR / CAB du 21 septembre 1994, enregistrée au secrétariat de la Cour le 22 septembre 1994 sous le n° 054, le Président de la République sollicite le contrôle de conformité à la Constitution de la loi 93-013 du 22 août 1994 portant loi organique sur la Haute Cour de Justice.

Le 27 septembre 1994, par requête 603 / AN / PT enregistrée au secrétariat de la Cour sous le n° 913 du 30 septembre 1994, le Président de l'Assemblée Nationale demande à la Cour de déclarer exécutoire la loi 93-013 du 22 août 1994 portant loi organique sur la Haute Cour de Justice.

La Cour statuant simultanément sur les trois (3) requêtes, relève que seul le Président de la République a qualité pour saisir la Cour d'un recours en constitutionnalité d'une loi organique aux termes de l'article 19 de la loi 91-009 du 4 mars 1991 portant loi organique sur la Cour constitutionnelle, et déclare non conforme à la Constitution un certain nombre de dispositions de la loi organique 93-013.

Par requête du 16 octobre 1995, enregistrée au secrétariat de la Cour le 17 octobre 1995 sous le n° 1373, le Président de l'Assemblée Nationale soumet à la Cour pour contrôle de conformité à la Constitution la loi organique sur la Haute Cour de Justice adoptée le 12 septembre

(Lire la suite à la page 12)

**QUELLES RELATIONS ENTRE LA BANQUE MONDIALE
ET LE BENIN APRES LA PRESIDENTIELLE 1996 ?**

(Suite de la première page)

Parmi les institutions prévues par notre Constitution du 11 décembre 1990, il en est une dont l'installation a été littéralement mise en veilleuse depuis 1991 : il s'agit bien de la Haute Cour de Justice.

**LES RELATIONS VONT SE
POURSUIVRE ET SE
DEVELOPPER**

Répondant aux questions des journalistes sur l'avenir des relations entre la Banque mondiale et le Bénin avec le retour au pouvoir du Général Mathieu Kérékou, M. Lafourcade a tenu à lever toute ambiguïté. Précisant que la Banque est composée aujourd'hui de 179 pays membres, le Directeur du département Afrique Centre-Ouest de la Banque mondiale a fait remarquer que son institution traite avec les Etats par l'intermédiaire de leurs gouvernements. En conséquence il n'y a aucune raison pour que la Banque mondiale ne garde avec la nouvelle équipe gouvernementale le même type de relation qu'avec la précédente. Le but de sa visite, a-t-il souligné, est de venir rencontrer les nouvelles autorités politiques béninoises, discuter avec elles des stratégies quant à la poursuite des programmes de développement tant économique que social du pays.

Abordant le programme d'ajustement structurel (PAS) qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive en République du Bénin, M. Lafourcade a précisé qu'il n'a pas été question, au cours de sa visite, de dénoncer les accords passés dans ce cadre par l'ancienne équipe gouvernementale. Toutefois, a-t-il ajouté, la Banque mondiale comprend toutes les interrogations des Béninois, des Béninois et des observateurs politiques relatives à ce dossier. C'est pourquoi, il attend que la nouvelle équipe gouvernementale béninoise prenne connaissance du dossier afin de pouvoir discuter véritablement avec les responsables de la Banque mondiale en cas de malentendus sur certains aspects du PAS III. Tout en affirmant que le PAS est un document très important, M. Lafourcade a souligné que sa brève visite au Bénin lui a donné l'occasion de discuter avec la nouvelle équipe gouvernementale béninoise de l'ensemble des rapports qui existent entre le Bénin et la Banque mondiale. Dans ce cadre, il a évoqué les projets béninois de développement en cours d'exécution et financés par la Banque mondiale et la demi-douzaine en cours de préparation.

**QUEL MECANISME POUR
LA FOURNITURE DU
CARBURANT A BON PRIX ?**

Concernant le dossier de la privatisation de la Société nationale de commercialisation des produits pétroliers (SONACOP), le Directeur du département



croit. C'est pourquoi, aujourd'hui, selon M. Lafourcade, la mobilisation doit être décisive plus que jamais à tous les niveaux (Chef de l'Etat, ministres, partenaires du développement...) pour lever les obstacles et entraves à la rentabilisation de certains projets. Ces obstacles et entraves, dira-t-il, se situent tant du côté de la Banque mondiale que du côté du Bénin et nous la bureaucratie et la technocratie. Aujourd'hui, fera remarquer le Directeur du département Afrique Centre-Ouest de la Banque mondiale, nous sommes très intéressés pour l'actualisation des projets avec la nouvelle équipe gouvernementale béninoise.

LE PRIX DU COTON POURRAIT ETRE AUGMENTE

Appelé à répondre à une question sur la libéralisation du prix du coton, M. Lafourcade a affirmé que le coton est une culture agricole d'importance capitale dans l'économie béninoise. Pour cela le souci de son institution est de trouver un mécanisme fonctionnel de l'économie des Etats. Les décisions prises donc en matière de libéralisation de l'économie sont avant tout sous les décisions de gouvernement. Concernant la filière coton en République du Bénin, le Directeur a dit que la situation de ce produit sur le marché international jusqu'à une date récente peut permettre une augmentation du prix au producteur. Le soutien de la Banque mondiale est alors de veiller à ce que les bénéfices se partagent d'une manière équitable : il est normal que l'Etat puisse prélever des taxes et que les opérateurs privés puissent réaliser des bénéfices sur leurs opérations, il doit être aussi et surtout normal que celui qui bénéficie de l'amélioration de l'ensemble de la filière coton, soit avant tout le producteur. D'où, pour M. Lafourcade, il y a lieu de trouver la formule la plus acceptable dans la répartition des bénéfices. L'urgent est de trouver un mécanisme qui satisfasse les différentes parties qui sont en jeu à concilier M. Lafourcade. A l'entendre, les études sont en cours pour une solution certainement acceptable.

FAIRE DE MEILLEURS CHOIX ECONOMIQUES

En somme, aucune personne, morale ou physique, quelle que soit sa compétence, fût-il haut fonctionnaire de la Banque mondiale, ne peut user de quelque droit pour mettre en péril les accords signés avec les institutions de Bretton Woods. L'essentiel est basé sur les prises des décisions endogènes qui incarnent dans le temps les grands décideurs politiques et économiques nationaux. Tout développement impose d'ailleurs sur des programmes qui ont, bien sûr, besoin d'être ajustés et corrigés constamment pour ne pas être en déphasage avec les objectifs originels fixés. A cela, les nouvelles autorités politiques béninoises qui ne manquent pas de ressources physiques et intellectuelles fiables sauront certainement analyser, la tête froide, les accords relatifs aux programmes de développement afin de faire les grands choix socio-économiques adéquats pour l'amorce réelle du développement intégré de la République du Bénin.

Alain SESSOU

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

DIALE 96 ?

aujourd'hui, selon
l'union doit être
les niveaux
partenaires au
deuxième de cer-
tains et entraves,
de la Ban-
que Benin et ont
technocratique
et le Directeur
Ouest de
sommes très
des projets
gouvernementale

POURRAIT STE

question sur la
coton, M.
coton est une
écapitale dans
la souci de
mécénatisme
les Etats. Les
matière de
cont avant tout
ent. Concernant
le Bé-
noum jusqu'à
tre une aug-
eur. Le souci
de veiller
tagent d'une
normal que
es et que les
ailler des bés-
il doit être
qui béné-
ensemble de la
producteur.
Il y a lieu de
étable dans
urgent est de
atisasse les
jeu a conclu
les études
on certaine-

S CHOIX

me, morale
sa compé-
de la Ban-
quelque droit
signés avec
oods. L'es-
décisions
le temps les
et économi-
ppement re-
rammes qui
ustes et cor-
pas être en
gins fixés.
politiques
de ressources
fiables sau-
térie froide,
grammes de
les grands
équats pour
ent intégral

en SESSOU

LA SORCELLERIE EN DEBAT

Aujourd'hui, selon
l'union doit être
les niveaux
partenaires au
deuxième de cer-
tains et entraves,
de la Ban-
que Benin et ont
technocratique
et le Directeur
Ouest de
sommes très
des projets
gouvernementale

Mythe ou réalité, «Aze» est un fléau social et, à ce titre les autorités chargées de la sécurité et de la santé des citoyens devraient s'en préoccuper sérieusement.

Dans ce sens, il est heureux que les «professionnels de l'information», les médias, bref le «quatrième pouvoir» sensibilisent le peuple sur la question. Cet effort prend plusieurs formes. Dans ses éditions des vendredis 9 et 16 Février 1996, le magazine «Pyramide» de F.M. Atlantique (Radio-Cotonou) nous a servi une interview sur le sujet. Da Lokonon Gbenukpo Bodewu (1), psychologue et enseignant à l'Université Nationale du Bénin, répondant aux questions de C.S. MAMA et au terme des deux séances, le spécialiste affirmait : «... je peux dire que la sorcellerie est une science en tant que telle, et ceux qui veulent en connaître les manifestations et la composition, ceux-là n'ont qu'à se mettre à l'école des détenants de cette force-là; ainsi ils la connaîtront. La deuxième conclusion, c'est de ne jamais mener la guerre ouverte contre eux; jamais, jamais, jamais la guerre ouverte contre eux; autrement dit, on s'y perd». Puissons-nous faire remarquer que le bon sens et le moindre sens de la Patrie se trouvent mal à l'aise devant ces genres d'indications ?

La sorcellerie, semble-t-il, serait une science. Soit ! Seulement, ce n'est là que l'un des aspects soulignés pendant l'interview. En effet, quelques minutes plus tôt, nous avons recueilli une appréciation qui se résume en ces termes: le phénomène

«sorcellerie» serait un mélange de connaissances scientifiques, de pratiques alchimistes et de cruautés nègres. Voilà un savoir qui est versé au service de la destruction du tissu social. Si réellement on ignore les détails sur ce fléau, voilà au moins une information qui en dévoile le principe: mobiliser toutes ses ressources, en savoir, en avoir et en pouvoir, pour vivre de la mort de l'autre, détruire son semblable pour survivre. L'interview a confirmé ce que tout le monde sait: le sorcier entreprend ses affaires avec du sang humain exclusivement, donc au dépens des vies humaines. Notre génération est ici interpellée: notre peuple doit-il verser indéfiniment aux forces du mal un tribut aussi lourd? Devons-nous favoriser toujours cette «science sans conscience», cette «culture de la mort» ?

Nos sociétés traditionnelles ont toujours rejeté la sorcellerie; cette option a bien souvent pris la forme d'une exclusion sociale du sorcier, d'une scène de vindicte populaire, d'un culte, etc. Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, le pouvoir public a amplifié ce combat; malheureusement, le succès escompté n'advint pas: d'une part, les combattants étaient peu cohérents dans leurs options; d'autres part, les prédispositions matérialistes du marxisme les disqualifiaient pour ce genre d'entreprise. Comment pouvait-on affronter et vaincre un ennemi quand on l'ignore ou plutôt quand on a choisi de le méconnaître? A notre avis, l'erreur du régime militaro-marxiste n'est pas d'avoir déclenché une lutte à caractère officiel et public — que peut-on véritablement cacher aux sorciers? — Il s'agissait d'une mal-connaissance du phénomène. Le combat doit être efficace pour suivre, mais avec des rectifications nécessaires: il importe de mieux cerner le phénomène «aze». L'ère démocratique, avec ses ouvertures et sa liberté d'expression se prête bien à un tel débat. Il est donc primordial d'ouvrir une campagne de connaissance de la sorcellerie; qu'est-ce qu'elle est réellement? Qu'est-ce qu'elle n'est pas? Comment agit-elle? C'est une entreprise qui dissipera bien de mythes, qui exorcisera bien de fantasmes, détruirea bien de peurs, car la sorcellerie nous semble beaucoup plus néfaste par sa réputation que par

son essence. Cette étape franchie, la nature de l'adversaire dictera les armes appropriées.

Dans ce volet, la prestation de Da Lokonon Gbenukpo Bodewu nous a rendu un mauvais service, d'une part, à cause de ses silences et, d'autre part, à cause des sources d'informations qu'il nous propose. La survie d'une société secrète est fonction de la force du secret et de la technique de l'éprouvante qu'elle brandit. C'est le cas de la confrérie des «azeto». Voici que le professeur favorise cette stratégie.

Pour la curiosité suscitée par l'annonce du sujet, il nous laisse sur notre faim. Il refuse délibérément de se prononcer sur des aspects essentiels du reste du phénomène. Par exemple, à propos des rumeurs relatives à l'existence de 41 formes de sorcelleries, à propos de la hiérarchie des sorciers, il refuse de donner son avis. Quand il s'est agi de lever l'équivoque entre Vodoun et Aze, entre Vodun et Aze, le professeur use de subterfuges et face à l'insistance de l'enquêteur, il répond à brûle-pourpoint: «Ça, je n'y réponds pas!» On dirait qu'il a des raisons — qu'il ne nous avoue pas — de protéger le secret. Le moins que nous puissions dire est qu'une telle attitude profite plus aux sorciers. Finalement, nous sommes renvoyés vers les pratiquants de la sorcellerie.

Cette voie nous paraît sans issue. Aucun sorcier véritable ne voudra afficher ouvertement son identité et se prêter à une enquête sérieuse. Autant le criminel évite de se faire connaître, autant le sorcier aime l'anonymat. Et puis la confrérie laisse difficilement ses membres lever le voile sur les arcanes. C'est un engrangement. Cette solution que propose Da Lokonon est un faux-fuyant, une démission et un précieux service rendu au fléau que nous dénonçons. Et nous nous en indignons. L'enjeu interdit de tels jeux.

L'enjeu, c'est la multitude de nos citoyens qui pleurent, depuis la nuit des temps, les palmarès des pratiques sorcellesques: c'est toutes ces vies humaines sans défense qui, à l'heure actuelle, s'éteignent dans nos quartiers de ville et dans nos campagnes, sous l'action des «azeto».

L'enjeu, c'est l'angoisse, la détresse, le tourment de tant de malheureux compatriotes, initiés de gré ou de force, mais qui, dégoutés enfin de cette turpitude, tirailles par cette ruine de l'âme, attendent désespérément le jour de leur délivrance.

L'enjeu ce sont toutes ces vieilles personnes isolées à jamais, bannies de la société parce que soupçonnées, à tort, d'avoir partie liée avec les sorciers; c'est aussi tous ces frères innocents que la mauvaise réputation de leurs ancêtres ou de leur village d'origine poursuit partout comme un relent.

L'enjeu, c'est tout cela avec toutes les conséquences correspondantes pour la paix sociale, la sécurité, la santé physique et psychique des uns et des autres, l'évolution de notre peuple, le développement économique durable de notre pays, l'avenir des libertés démocratiques, la conception de l'homme, le respect de la dignité de la personne, la survie et la croissance normale du meilleur de notre patrimoine culturel etc. Autant de paramètres qui méritent le sacrifice de notre temps, de nos moyens matériels, de nos ressources intellectuelles et spirituelles, de notre quiétude et de nos vies. Patrimoine et devoir de conscience obligent. Malheureusement, Da Lokonon Gbenukpo Bodewu ne nous y encourage pas et c'est dommage. Aze est une gangrène qui ronge notre société; jusques à quand allons-nous tenir le haut du pavé dans cette sinistre spécialité ?

Toutes les informations que détient le professeur sur cette question auraient pu lui permettre de sonner l'alarme, de sensibiliser tous les fils de ce pays et de mobiliser toutes les forces vives de la Nation dans une campagne collective contre ce fléau. Tout se passe comme si la prétendue puissance maléfique de «aze» tenait en échec toutes les énergies positives de ce pays, toutes les potentialités des forces de sécurité, des différentes confessions qui se partagent le paysage religieux, des médias, de l'appareil judiciaire, etc. Il est temps que le rapport et les mesures sur la moralisation de la vie publique engendrent aussi une structure S.O.S. sorcellerie. Dans la foulée, les frontières entre vodou et aze, jamais clairement définies devront être révélées si elles existaient, autrement... Dans la foulée, chacun se reprochera certainement notre mentalité sorcellesque, car, on n'y pense pas souvent, alors que la vie quotidienne est truffée de ressentiments et sentiments homicides, de tapages et silences malveillants, d'actes et omissions cyniques, toutes béninoiseries familiaires qui cadrent trop bien avec la logique aze.

Jules Dénagon Kede
Grand Séminaire Saint-Gall
BP 15 Ouidah

Notes

(1) C'est nous qui transcrivons ainsi. Nous ne connaissons l'intendu que par oral; aussi ne sommes-nous pas sûr de l'orthographe du nom.

CONNAISSEZ-VOUS
L'IMPRIMERIE NOTRE-DAME
BP : 105 - Tél. (229) 32-12-07
Fax (229) 32-11-19
203 Rue des Missions
Derrière l'église Saint-Michel ?
L'ESSAYER, C'EST L'ADOPTER !

"LA CROIX DU BENIN"		Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un	
Rédaction et Abonnement		Abonnement de Soutien	5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
"LA CROIX DU BENIN"	B.P. 105 - Tel (229) 32-11-19	Abonnement de Bienfaiteur	10 000 à 15 000 F CFA (100 à 150 FF)
COTONOU	(République du Bénin)	Abonnement d'Amis	20 000 F CFA et plus (200 FF)
		Changement d'adresse	100 F CFA
TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion			
(République du Bénin)		- Bénin	3.720 F CFA
Compte :		- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
C.C.P. 12-76		- Guinée	5.760 F CFA
COTONOU		- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
Directeur de Publication		- France	5.760 F CFA
BARTHÉLEMY		- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone	7.560 F CFA
ASSOGBA CAKPO		- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	9.000 F CFA
Dépôt légal n° 804		- U.S.A.	12.600 F CFA
Tirage : 5 000 exemplaires		- Canada	9.480 F CFA 14,80 FF
		- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.P.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Russie et Norvège)	10.200 F CFA 10,20 FF
		- Chine	12.600 F CFA 12,60 FF
IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)			

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LE GENRE DE SACRIFICE HUMAIN DANS LA ROYAUTE DE KERU

Située à 70 km de Banikoara et à 74 km de Wasa, la localité de Kéru a été, durant la période précoloniale, le siège d'une royaute et la capitale d'un royaume de l'Atacora. Elle a été fondée, probablement au XVIII^e siècle par des Wasangari devenus par la suite des Baatombou roturiers. Politiquement dominés par la suite par une nouvelle vague de Wasangari, ceux-là ont été réduits au rang de chefs de terre responsables des différents divinités et cultes du royaume.

* *

Le chef de terre porte le nom de Sunon tandis que le chef temporel porte celui de Faari Mokoso. Le premier qui est en même temps le chef religieux, a sous ses ordres plusieurs autres chefs religieux, responsables chacun d'une divinité dont il est directement l'officiant. C'est dans cet ordre d'idées que Saabagré s'occupe plus spécialement de la divinité Ganmonkinnin du quartier qui est également son lieu de résidence.

Divinité féminine, Ganmonkinnin a deux attributions essentielles : remédier aux sécheresses abnormally prolongées, et combattre les épidémies. Kéru ayant connu durant la période précoloniale une année d'une longue et éprouvante saison sèche, un chef de terre du nom de Sina Téréfè invita Saabagré à l'accompagner aux pieds de Ganmonkinnin pour un sacrifice de poulets à cette dernière, afin de l'implorer pour qu'elle mette un terme à cette dure sécheresse responsable d'une grande famine. Celle-ci a même fini par se généraliser à toute la société qui connaît un profond malaise; contrairement à ses exigences sacrificielles habituelles, la divinité alla plus loin cette fois-ci, compte tenu de sa caractéristique exceptionnelle de cette sécheresse: elle accepta ses animaux sacrificiels mais annonça de surcroît que le Sunon ou chef de terre qui, comme tous ceux qui sont venus l'implorer, sera mouillé par la pluie sur le chemin de retour, devra savoir que cette eau sera celle de son dernier bain. En d'autres termes, il ne devra pas survivre à ce sacrifice qui est à faire par Saabagré en son nom, comme le veut la coutume.

Sina Téréfè, étonné, prit peur; apparemment plus préoccupé de sa propre

survie que de celle de son peuple, il ne manqua pas d'annoncer à ce dernier sa volonté de surseoir au sacrifice. «Même si nous renonçons à ce sacrifice, dit-il, la pluie finira bien par tomber un jour d'elle-même». Plus courageux et plus prompt à l'abnégation que Sina Téréfè son oncle, Sabina qui devait à sa mort lui succéder à la tête de la chefferie de terre de Kéru accepte de le remplacer le jour du sacrifice à Ganmonkinnin. Tout se passa par la suite comme annoncé par la divinité : retour sous la pluie, décès dans la même semaine de Sabina tout trempé par la pluie... Dans un milieu (Baatombou) où le courage et le don de soi jusqu'au sacrifice suprême au profit de tout un peuple sont des données cardinales valorisées sur un fond de morale, de l'honneur, le peuple chanta les louanges de Sabina tout en tournant en dérision le comportement de son chef de terre; ce dernier, bien qu'ayant échappé à une mort immédiate, ne survécut cependant pas plus d'une année à la mort de son courageux neveu.

* *

Il y a une erreur d'appréciation à ne percevoir le sacrifice humain en Afrique

que sous la forme de l'égorgement et de sang versé comme boisson à la divinité. Bien d'autres formes de sacrifice humain existent, qui ne consistent pas en une immolation immédiate de la victime, mais en sa mort différée, comme s'il ne s'agissait même pas d'un sacrifice humain. tel est le cas, entre autres similaires, du sacrifice dont il vient d'être question, car c'est bien d'un sacrifice humain qu'il s'agit.

SOURCES ORALES

Aucun écrit n'existant sur cette question, nous avons dû nous contenter des sources orales recueillies auprès des traditionnalistes suivants :

GBANGU Boni Imoru, né vers 1933, cultivateur, quartier Sinnaguru à Kéru.

GBANGU Ibrahim, né vers 1935, cultivateur, quartier Sinnaguru.

GBANGU Musa, né vers 1939, boucher, quartier Sinnaguru.

SUNON Sanni Kora Sabi Yérima, né vers 1930, prince, cultivateur, quartier Sinnaguru.

A. Félix Irak

2, 3 ET 4 MAI 1996 : LES ASSISES DE LIONS CLUBS INTERNATIONAL, LE PLUS GRAND CLUB-SERVICE AU CENTRE DES CONFERENCES DE LA MARINA, A COTONOU

Les 2, 3 et 4 mai prochains, le Centre des Conférences de la Marina à Cotonou, abritera les assises de la XV^e Convention du District Multiple 403 et du 39^e Congrès des District 403 A et 403 B des Lions Clubs, organisation de service-bénévole.

Le Lionisme, on s'en doute, n'est ni une religion, ni une secte, ni un cercle mystique, ni une société ésotérique, ni non plus une association de bourgeois qui, pour se faire bonne conscience, livrent leur surplus en guise de dons ou d'œuvres, ce que d'aucuns ont appelé la "Charité en Smoking".

Non, le Lionisme n'est pas cela du tout. C'est une sélection d'hommes et de femmes de bonne moralité, de bonne mœurs, de bonne volonté, de toutes races, de toutes confessions, de toutes idéologies, qui acceptent de mettre en commun leurs forces, leurs ressources humaines et matérielles pour venir en aide aux plus défavorisés et pour améliorer la cité et son environnement.

Les Lions tentent d'intervenir dans l'évolution de la condition humaine et de créer des rapports harmonieux entre tous les hommes. C'est en ce sens que le Lionisme est avant tout une association humaniste, ce qui la différencie des autres organisations philanthropiques et caritatives.

UN PEU D'HISTOIRE

Au départ, c'était en 1916 à Chicago dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique) qu'avait pris corps un cercle de

deux cents dirigeants de sociétés commerciales et industrielles, avec comme Secrétaire Melvin JONES, alors âgé de 37 ans, agent puis propriétaire d'une Compagnie d'Assurances.

Ces hommes d'affaires égoïstes, se souciant peu de la communauté, ramenaient tout à eux-mêmes, avec leur mot de passe : «Vous me grattez le dos, je vous gratte le vêtre». C'était notre «donnant-donnant».

Choqué, Melvin JONES, pensant aux autres hommes moins nantis, arrive à convaincre les siens par cette merveilleuse idée : «Il me semble que l'on ne va pas bien loin si l'on ne fait pas quelque chose pour quelqu'un d'autre».

Cette idée altruiste sera à la base de l'esprit de solidarité et de la notion de Club-Service qui engendrera la philosophie du Lionisme.

En mai 1917, Melvin JONES convoque une assemblée qui, toujours à Chicago, tient sa première réunion de prise de contact le 7 Juin de la même année, avec douze délégués venant de différentes régions des Etats-Unis. Le Lionisme venait de naître.

L'extension se faisant de proche en proche par des liens d'amitié et de coopération, le Lionisme arrive en Afrique par le Maroc. Ainsi, Casablanca obtiendra, le premier, la charte qui consacrera sa naissance le 23 Août 1953.

Le premier Club du Bénin créé en 1960, a reçu sa charte le 17 avril 1961. Disparu pour des raisons indépendantes de sa volonté et recréé de nouveau en 1980, il a reçu sa nouvelle charte le 7 novembre 1981.

Aujourd'hui, le Bénin compte sept Clubs.

Il s'agit de :

Cotonou-Doyen, Cotonou-Nokoué, Cotonou-Dauphin, Cotonou-Camélias, Porto-Novo-Caïcédrat Porto-Novo-Fontaine et le Léo Club Phénix de Cotonou.

Le huitième Club du Bénin verra bientôt le jour.

Le Bénin a déjà donné à cette association internationale trois responsables de haut niveau :

— le premier est le Docteur Olivier A. Johnson (du Club Cotonou-Doyen) Gouverneur du District 403 A pour l'exercice 87-88, et Président du Conseil des Gouverneurs pour l'exercice 92-93;

— le second est Francis da Silva (du Club Cotonou-Doyen) Gouverneur du District 403 A pour l'exercice 91-92, et Président du Conseil des Gouverneurs pour l'exercice 94-95 ;

— le troisième est René Mégnih Dossa (du Club Cotonou-Dauphin) Gouverneur du District 403 A pour l'exercice 95-96.

Bien que ce soit la plus jeune des organisations majeures de Clubs-Service, le Lions Clubs International est devenu en s'accroissant la plus grande au monde.

Telle est l'association qui organise à Cotonou les 2, 3 et 4 mai 96 les assises de son XV^e Convention-Congrès.

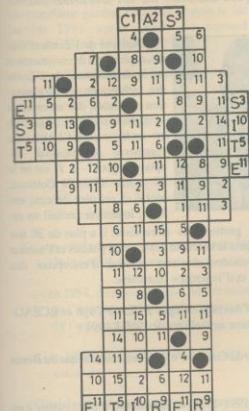
Barnabé Ahanday

UN PEU DE DISTRACTION

LA GRILLE BENINOISE A DECODER

Chaque case de cette grille contient un numéro, lequel correspond toujours à une même lettre. Petit à petit, vous imaginerez de nouveaux mots et identifierez de nouvelles lettres.

En vue de vous faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille. A vous maintenant de jouer.



(Réponse en page 10)

JEU DES LETTRES

Trouvez, pour chacune des 3 lignes horizontales, le mot le plus long possible. Pour y arriver, marquez autant de points que de lettres composant chacun des mots trouvés.



(Réponse en page 10)

BONNE SANTE... BONNE SANTE...

Les vertus de la teinture d'ail...

Prendre une tête d'ail, piéler les goussettes. Ajouter cinq tout petits verres d'alcool. Laisser macérer pendant dix jours. Filtrer et prendre dans une demi-cuillerée à soupe d'eau, 10 à 15 gouttes, matin et soir...

* Contre la gonococcie

Pendant au moins quatre jours, continuer deux jours après la fin de l'écoulement.

* Contre les leucorrhées

Agé seulement de 48 heures, il fait la différence entre le visage de sa mère et celui d'un autre.

* Contre l'hypertension

Prendre régulièrement et contrôler la tension artérielle.

Même traitement.

des personnes et du monde qui l'entourent.

* Vers 6 mois, après avoir découvert ses mains, il coordonne ce qu'il voit et qu'il veut attraper.

* Dès qu'il a prononcé ses premiers mots (papa, maman...), on a calculé qu'il apprend, en moyenne, un mot à l'heure. Évaluez les progrès au bout d'un mois !

Comment se développe l'intelligence d'un bébé ?

Il y a trente ans, les psychologues croyaient que l'intelligence n'apparaissait pas chez un bébé avant 9 ou 10 mois. Erreur. Des expérimentations ont prouvé que :

* Agé seulement de 48 heures, il fait la différence entre le visage de sa mère et celui d'un autre.

* Dès 3 mois, il a une perception cohérente

Fulgence MEHOUEOU
Saint-Gall, Ouidah

A l'envers comme à l'endroit, ce n'est pas loin.

FACONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

A propos du nom espèce (ESPECE)

Ne pas oublier que le nom espèce est du genre féminin. On doit donc dire : une espèce... une espèce de chien, une espèce de manteau, etc. et non : «un espèce» comme certains auraient tendance à le dire.

Autres remarques :

L'expression de toute espèce s'emploie plutôt au singulier.

Avec l'expression diverses espèces, le nom qui suit se met ordinairement au pluriel : diverses espèces de chats (CHATS).

Cependant, quand le nom est abstrait, le singulier se rencontre souvent. Ainsi on écrira : les diverses espèces de défilé... sans S final

CHIFFRES CODES

	G	E	G	E	H	-19
E	□	E	G	E	E	-17
F	□	F	F	H	H	-16
G	□	H	E	G	H	-15
H	□	H	G	H	F	-20

Dans la grille, les chiffres ont été remplacés par des lettres. Chaque lettre représente toujours le même chiffre. Au bout de chaque ligne horizontale et verticale se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne.

Trouvez quel chiffre se cache derrière chaque des lettres.

(Réponse en page 10)

DU RIRE !

Il était une fois, un candidat à la présidence de la République présentait son programme d'action aux habitants d'un village dont il s'est fait indiquer la route qui y mène. En plus des anciennes promesses non réalisées, il en fit de nouvelles. Entre autres, il s'est engagé à construire un pont en vue de faciliter l'écoulement des produits agricoles vers les villages voisins.

Surpris qu'on lui parle de construction de pont dans sa localité, le chef de village se lève sagement, prie la parole et s'adresse à notre politicien en ces termes : «Monsieur le Président, avant de poser votre candidature pour présider aux destinées d'un pays, cherchez au moins à connaître sa géographie. Nous n'avons même pas de rivière dans notre village et vous nous promettez la construction de ce pont ?

N'ayant pu digérer cette avanie, Monsieur le président se leva de nouveau pour se défendre. Il dit en substance : «Militants, Militants, j'ai oublié tout à l'heure de vous exposer en profondeur mon programme. Vous le savez déjà, je n'aime pas faire des promesses irréalisables. La construction du pont est un projet à double volets. Il comporte d'une part, l'aménagement d'une rivière et d'autre part, la construction d'un pont sur ladite rivière».

Imaginons la suite du meeting.

Fulgence MEHOUEOU
Saint-Gall, Ouidah

DES MOTS ET DES FAUTES

Provocant (CANT), en provoquant (QUANT)
SUFFOCANT (CANT), en suffoquant (QUANT).

Pour certains verbes le nom, l'adjectif et le participe présent s'écrivent de la même façon : attaquer, choquer, manquer, trafiquer...

Un attaquant... en attaquant (QUANT)
Choquant... en choquant (QUANT)
Un manquant et en manquant (QUANT), etc.

Seul l'usage de la langue française peut faire éviter des fautes d'orthographe.

POUR BIEN PARLER

Mousseux et moussu, deux adjectifs à ne pas confondre.
Est mousseux, ce qui produit de la mousse... un vin mousseux.
Est moussu ce qui est couvert de mousse... des pierres moussues.

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le mot innocent (INNOCENT)

Des jeux innocents : c'est le qualificatif donné autrefois à divers jeux de société où l'on distribuait des gages.

Aujourd'hui l'expression est souvent ironique et désigne des jeux qui, sous le couvert d'une chasteté apparente, sont le prétexte à certaines privautés sexuelles.

En d'autres termes, les jeux dits «innocents», ne sont pas si innocents que cela.

Innocent comme un enfant qui vient de naître : d'une extrême innocence.

Il existe aussi l'expression : faire l'innocent, faire semblant de ne pas comprendre ce qui se passe, tel un simple d'esprit, et cela évidemment par intérêt.

POUR BIEN PARLER

«Se réunir ensemble» est une tourmente à éviter. Car comment se réunir sans se trouver ensemble ?

Donc, ne jamais ajouter le mot «ensemble» au verbe réunir.

DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

L'ensemble des opérations qui permettent d'obtenir un corps pur, se nomme le raffinement, telle la transformation du pétrole brut en produits finis. On raffine le pétrole.

Il y a donc le raffinement (RAFFINAGE), mais il existe aussi le raffinement (RAFFINEMENT). Il s'agit là d'une grande délicatesse, de subtilité, voire de préciosité.

Raffinage... raffinement, une idée commune de finesse dans chacun de ces noms, mais deux noms à l'application très différente.

POUR BIEN PARLER

«Avoir le doigt sur la gâchette»... fausse expression de langage, car la gâchette d'une arme à feu est une pièce intérieure.

Si on veut employer le mot juste, c'est «détente» qu'il faut choisir : avoir le doigt sur la détente... pour faire agir la gâchette. Cette dernière est une pièce mécanique qui maintient la masse percante d'une arme à feu vers l'arrière, et la libère vers l'avant, quand le tireur appuie sur la détente pour faire partir le coup.

DES MOTS ET LEUR ORTHOGRAPHE

De nombreux mots se terminent par le son : «can»...

Mais doit-on écrire CANT ou QUANT ?

Il n'y a pas de règles précises.

Cependant on peut dire que l'orthographe diffère selon qu'il s'agit soit d'un adjectif ou d'un nom (CANT), soit d'un participe présent (QUANT).

Communication (adjectif) : CANT

Communication (verbe) : QUANT

Convaincant (adjectif) : CANT

Verbe : QUANT...

Un fabricant (CANT), en fabriquant : (QUANT)

A LA DECOUVERTE

DU GOUVERNEMENT

Me Adrien Houngbédji :

PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS (PMCAGRI)



Né le 05 mars 1942 à Apiahoué (Mono), Me Adrien Houngbédji est marié et père de sept enfants. Diplômé de l'Ecole nationale française de la magistrature, il est nanti du doctorat d'Etat en droit. Nommé en 1967 Procureur de la République près le tribunal de première instance de Cotonou, il démissionne l'année suivante et entre en 1968 au barreau national où il exerce comme Avocat près la Cour d'Appel de Cotonou jusqu'en février

1975. Quinze ans d'exil — suite à sa condamnation à mort pour avoir accepté d'assurer la défense d'un opposant au Gouvernement militaire révolutionnaire d'alors — le conduisent successivement à Paris puis à Dakar où il est chargé de cours à la Faculté de droit; il s'installe ensuite à Libreville comme Avocat près la Cour Suprême; il est Avocat des compagnies telles que IAP, Les Assurances générales de France, SCAC, SCOA, TOTAL, Elf-Mobil, DELMAS, etc. Après avoir participé à la Conférence nationale des forces vives de la Nation de février 1990, il crée son parti politique, le Parti du renouveau démocratique (PRD). Élu député en janvier 1991, il préside l'Assemblée nationale pendant la première législature (1991-1995). En cette qualité il est porté en septembre 1991, à la vice-présidence d'Assemblée paritaire ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) et en juillet 1993 premier vice-président de l'AIPFL (Assemblée internationale des parlementaires de langue française). Réélu député en mars 1995, il est candidat malheureux à la présidentielle 1996. Sur ses propres instructions, le report de voix de ses partisans, lors du deuxième tour, au bénéfice du Général Mathieu Kérékou est décisif pour le succès de ce dernier. Depuis le 09 avril 1996, il est nommé, par le Président Mathieu Kérékou. Premier ministre chargé de la coordination de l'action gouvernementale et des relations avec les Institutions.



M. Séverin Adjovi :

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DE LA DEFENSE (MDND)



Diplômé de l'Ecole d'études supérieures de commerce de la distribution, de l'Ecole des techniciens en organisation et gestion des entreprises — option contrôle de gestion et audit —, de l'Institut du commerce international — option anglais —, il est né le 29 avril 1950 à Cotonou Marié, il est père de cinq enfants. Ingénieur conseil en organisation et gestion des entreprises, il a plus de 20 ans d'expériences dans le bâtiment, les travaux publics et l'habitat en tant que président-directeur général d'entreprise des travaux publics et d'ingénierie financière.

— Maître d'œuvre délégué BCEAO-Togo et BCEAO-Bénin et promoteur immobilier de 1980 à 1991 ;
— Président du Comité d'expansion économique du Bénin (CEEB).

DU PRESIDENT MATHIEU KEREKOU

M. Pierre Osho :

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION (MAEC)



Né le 5 mai 1945 à Porto-Novo, M. Pierre Osho est marié et père de 5 enfants. Après sa licence de sociologie, il réussit à sa maitrise d'histoire en 1975. Son certificat C2 de maitrise en sociologie le conduit au diplôme d'études approfondies. Professeur certifié, il enseigne l'histoire et la géographie à Cotonou au Collège Père Aupiais, au Lycée Coulibaly et au Collège de Gbogamey. Affecté au ministère de l'éducation nationale, il sera au Centre béninois de la recherche scientifique et technique. Homme politique, il est plusieurs fois chef de district, directeur de l'information, commissaire du peuple à l'Assemblée nationale révolutionnaire (ANR). De la première à la troisième législature de l'ANR, il est deux fois président de commission et une fois secrétaire général du comité permanent de l'Assemblée. Directeur de cabinet du Président de la République pendant la transition (1990-1991), il est depuis avril 1991 au département de la recherche en sciences humaines et sociales au Centre béninois de la recherche scientifique et technique. Alors qu'il prépare un doctorat d'histoire, il se voit nommer ministre des Affaires étrangères et de la coopération par le Président Mathieu Kérékou, le 09 avril 1996.

M. Ismaël Tidjani-Serpos :
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION (MJL)



Agé de 48 ans, M. Ismaël Tidjani-Serpos est originaire d'Allada. Il est marié et père de famille. Diplômé d'études supérieures de sciences criminelles (Université de Paris II), diplômé d'études supérieures de Droit privé général (Université de Paris II), diplômé de l'Ecole nationale de la magistrature (France), il est successivement : de 1976 à 1978 : Juge des tribunaux à Cotonou puis à Porto-Novo ; de 1978 à 1980 : Procureur de la République à Ouidah ; de 1980 à 1990 : Procureur général ; de 1990 à 1994 : Inspecteur des services judiciaires ; de 1994 à 1995 : Inspecteur général des services judiciaires.

Il est ancien secrétaire général du syndicat national des magistrats du Bénin et arbitre au Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements (Banque mondiale). Membre du Parti du renouveau démocratique (PRD), il est élu député à l'Assemblée nationale en mars 1995 avant d'être nommé ministre de la Justice et de la législation par le Président Mathieu Kérékou le 09 avril 1996.

M. Moïse Mensah :
MINISTRE DES FINANCES (MF)

Né le 22 mars 1934 à Sassandra en Côte d'Ivoire, M. Moïse Mensah est ingénieur agronome. Avec ses 63 ans, l'actuel ministre des finances du premier Gouvernement du Président Mathieu Kérékou démocratiquement élu le 18 mars dernier, a derrière lui une longue et riche expérience aussi bien sur le plan national que sur le plan international.

Après son diplôme d'ingénieur agronome à Grignon, il complète sa formation dans les domaines économique et social : il obtient le diplôme du CEFEB au Centre d'études financières et bancaires de Paris en France, et le diplôme de Planification économique et de comptabilité nationale à l'Institut d'études sociales de La Haye aux Pays-Bas.

Au plan national

Dès son retour au pays en 1960, il est nommé directeur adjoint du Secteur de rénovation de la palmeraie (SRP). La Société nationale de développement rural (SONADER) ayant pris la succession du SRP en 1962, il devient le directeur général adjoint et termine comme premier président-directeur général de ladite société.

En 1965, il est nommé par le Général Christophe Soglo, ministre du développement rural, poste dont il démissionne en 1966, se révélant ainsi un homme de caractère refusant les compromis d'indignité et de confusion.

Au plan international

M. Moïse Mensah occupera successivement des postes très importants :

— de 1967 à 1975 : Représentant régional pour l'Afrique de la FAO, (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) basé à Accra ; puis sous-directeur général de la FAO et représentant régional pour l'Afrique ;

— de 1975 à 1978 : Vice-président et Secrétaire exécutif du «Groupe consultatif pour la production alimentaire et l'investissement dans les pays en développement», (Banque Mondiale, Washington) ;

— de 1978 à 1993 : Président adjoint du FIDA (Fonds international de développement agricole), Rome, Italie.

Il est président de l'Impulsion pour le progrès et la démocratie (IPD) qui regroupe l'Alliance pour le renouveau civique (ARC) et le Parti pour le progrès et la démocratie (PPD).

M. Moïse Mensah est marié et père de quatre enfants ; outre le français, il parle couramment l'anglais, l'espagnol et l'italien.

M. Théophile N'Da :
MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE
LA SECURITE ET DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE (MISAT)



Né en 1947 à Moussounmoundé (Natitingou), M. Théophile N'Da est marié et père de dix enfants. Nanti de la licence en droit public, du diplôme d'études supérieures en droit social, du diplôme de commissaire de police, il est contrôleur général de police depuis le 1er janvier 1991 après avoir été nommé successivement aux postes suivants :

- de 1974 à 1975, chef de la Sureté urbaine de Cotonou ;
- en 1976, directeur général du ministère de l'information et de l'orientation nationale ;
- en 1976, directeur général du ministère de la justice, de la législation et des affaires sociales ;
- en 1981, directeur général du ministère de la justice populaire ;
- en 1984, directeur général du ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'administration territoriale ;
- en 1990, directeur général de la police nationale.

C'est de ce dernier poste qu'il est nommé ministre de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale par le Président Mathieu Kérékou le 09 avril dernier.

M. Albert Tévoédjré :
MINISTRE DU PLAN, DE
LA RESTRUCTURATION ECONOMIQUE
ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI
(MPRE)



Né le 10 novembre 1929 à Porto-Novo, M. Albert Tévoédjré est titulaire d'un doctorat ès-sciences économiques et sociales. Marié, il est père de trois enfants. Au lendemain de l'indépendance en 1960, il est secrétaire d'Etat à la Présidence de la République, puis ministre de l'information, poste qu'il occupe jusqu'en 1962, année de son élection en qualité de secrétaire général de l'Union africaine et malgache (UAM). Après son départ de l'UAM en 1963, il est chargé de cours, chargé de recherche et dirigea des séminaires dans des institutions à Genève et aux Etats-Unis. Il entre au Bureau international du travail (BIT) en 1965 comme expert en planification de la main-d'œuvre ; il y devient successivement coordinateur pour l'Afrique en 1966, sous-directeur général en 1969 avant d'être nommé, le 09 décembre 1974, directeur de l'Institut international d'études sociales (IES) avec rang de directeur général adjoint du BIT jusqu'au 31 décembre 1983.

Dès le 1er janvier 1984, il se consacre exclusivement à l'Association mondiale de prospective sociale (AMPS) créée en 1976 sous son impulsion à l'issue du colloque mondial sur les implications sociales du nouvel ordre économique mondial. Professeur de sciences politiques, M. Albert Tévoédjré est l'auteur de plusieurs études et ouvrages sur le développement politique, économique et social en Afrique. Son livre « La pauvreté, richesse des peuples » où il met en évidence l'idée du contrat de solidarité, reçoit le prix de la vie économique en 1980, à Paris.

En 1987, il crée le Centre panafricain de prospective sociale (CPPS), institution de recherche, de formation et d'exécution de programmes en matière de développement socio-économique en Afrique.

Invité en qualité de personnalité à la Conférence nationale des forces vives de la Nation de février 1990, il est chargé d'en présenter le rapport général et est élu membre du Haut Conseil de la République. Président du parti « Notre cause commune » (NCC), il est élu député en 1991 à l'Assemblée nationale où il se voit confier la présidence de la Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité. Réélu député en mars 1995, il occupe la présidence de la même commission. Le 09 avril 1996, il est nommé ministre du plan, de la restructuration économique et de la promotion des emplois, par le Président Mathieu Kérékou.

M. Jérôme Saccá-Kina :
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
RURAL (MDR)



Né en 1952 à Kandi (Borgou), M. Jérôme Saccá-Kina est titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et carrières judiciaires, du diplôme supérieur de gestion des grandes surfaces (Centre de formation coopérative de Dongny, Suisse), diplôme d'études supérieures de management (diplôme de 3ème cycle du groupe Ecole supérieure de commerce de Lyon - CESMA) : option marketing international.

En 1978, il est chargé de cours d'initiation à l'économie des pays dits « sous-développés ».

En 1979, il est analyste du flux des marchandises au port autonome de Cotonou ;

En 1984, il est assistant de direction à la distillerie « La Castella » à Chasse-Sur-Rhône (France) ;

De 1985 à 1987, il est directeur commercial de la société Alimentation générale du Bénin (AGB) ;

De 1985 à 1989, il est chargé de cours de marketing et de stratégie d'entreprise à l'Institut national d'économie (INE-Université nationale du Bénin) ;

De 1987 à 1991, il est directeur général de la société coopérative (Centrale des coopératives de consommation) Cotonou ;

De 1991 à 1995, il est :

- Consultant-formateur en droit et en management des organisations,
- Chercheur en anthropologie juridique et en management adapté en Afrique,
- Chargé de cours de marketing et de législation coopérative à l'ISPÉC (Institut supérieur africain d'économie coopérative).

Auteur de plusieurs publications, il est député pendant la première législature (1991-1995) et réélu à l'Assemblée nationale en mars 1995 avant d'être nommé ministre du développement rural par le Président Mathieu Kérékou le 09 avril 1996. Il est membre du Front d'action pour le renouveau démocratique (Fard-Alaffa). Marié, père de famille. Outre le français, il parle couramment l'anglais et l'espagnol.

M. Gatien Houngbédji :
MINISTRE DU COMMERCE, DE
L'ARTISANAT ET DU TOURISME
(MCAT)

Né à Cotonou en 1949, M. Gatien Houngbédji est administrateur d'entreprises. Il

est fondateur de plusieurs sociétés en Afrique et en Europe. Il préside successivement la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB), le Conseil d'administration de la Banque de l'Afrique (BOA-Bénin). Il dirige actuellement la Fondation-Siké, une ONG dont il est le fondateur. Président du parti politique, l'Union démocratique pour le développement économique et social (UDES), il est nommé, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme par le Président Mathieu Kérékou, le 09 avril 1996.

M. Chabi Félix Adimi :
MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
(MIPME)



Né vers 1949 à Kaboua (Savè), M. Chabi Félix Adimi est marié et père de cinq enfants. Titulaire d'une maîtrise en géographie et sciences économiques, il est diplômé d'études supérieures d'assurances de l'Institut international des assurances de Yaoundé (Cameroun) et du Centre des hautes études d'assurances (CHEA) de l'Ecole nationale d'assurances de Paris. Exerçant la grande partie de sa carrière à la SONAR (Société nationale d'assurance et de réassurance) à partir de 1976, il est nommé, entre autres, chef du département vie, directeur commercial. Député à la législature (1991-1995) du Renouveau démocratique, il reprend ses activités professionnelles en 1996 comme directeur général de la Société de courtage, d'assurance et de réassurance (SCAR). C'est de ce poste qu'il est nommé ministre de l'industrie, des petites et moyennes entreprises par le Président Mathieu Kérékou le 09 avril 1996. Il est membre du Parti social démocrate (PSD).

M. Emmanuel Golou :
MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE (MMEH)

Docteur en sciences économiques (option monnaies, finances et banques), M. Emmanuel Golou est né en 1955 à Djakotomé (Mono). Marié, il est père de famille.

De 1976 à 1989, il est en service à la Banque commerciale du Bénin (BCB) successivement comme :

- analyste-financier au service crédit ;
- économiste au service des études ;
- fondé de pouvoir à l'Agence centrale ;
- chef de l'Agence centrale ;
- directeur commercial.

De 1989 à 1991, il est professeur d'économie internationale et d'économie bancaire à l'Université nationale du Bénin (UNB).

Depuis 1991, il est consultant de la Banque africaine de développement (BAD).

Il a plusieurs publications à son actif.

Membre du Parti social démocrate (PSD), il est député à l'Assemblée nationale du Bénin depuis avril 1995 avant de se voir nommer ministre des mines, de l'énergie et de l'hydraulique par le Président Mathieu Kérékou le 09 avril 1996.

M. Kamarou Fassassi :
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET
DES TRANSPORTS (MPTP)

Né le 10 octobre 1948 à Porto-Novo, M. Kamarou Fassassi est diplômé de Génie industriel (formation de base chimiste + formation de gestion des entreprises). Il occupe de hautes responsabilités au Bénin. Ainsi, entre autres,

- de 1978 à 1985, il dirige le projet de raffinerie et fut directeur des raffineries des huiles alimentaires ;
- de 1985 à 1987, il est affecté au ministère des finances et de l'économie ;
- de 1987 à 1990, il est directeur de la Caisse nationale d'épargne ;
- de 1990 à 1992, il est directeur des huilleries mixtes de Cotonou. En outre, il est consultant du bureau central des projets BCP / ONUDI pour la conférence des bailleurs de fonds sur l'évaluation de la situation économique du Bénin.

Directeur de cabinet du Président de l'Assemblée nationale de 1992 à 1995, il est élu député en mars 1995 et préside la Commission du plan, de l'équipement et de la production jusqu'à sa nomination à la tête du ministère des travaux publics et des transports par le Président Mathieu Kérékou le 09 avril 1996. Il est un membre influent du Parti du renouveau démocratique (PRD) de Maître Adrien Houngbédji.

M. Sahidou Dangou-Nadey :
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'HABITAT ET DE L'URBANISME
(MEHU)

Né vers 1940 à Akaradé dans la commune rurale d'Aldéjo, M. Sahidou Dangou-Nadey est professeur certifié, nanti du diplôme d'ingénieur mécanique — option automatisme — et du diplôme d'ingénieur des travaux publics. Entre 1976 et 1991, il occupe divers postes de responsabilités dans les travaux publics. Ingénieur à la Subdivision technique industrielle (STI) de 1976 à 1978, affecté à Natitingou en 1978, il est chef de Subdivision des travaux publics puis directeur de la Société provinciale de gestion immobilière (SOPROGIM) (Atacora) cumulativement avec ses fonctions. Par la suite, il est nommé directeur provincial des travaux publics de l'Atacora. Pendant quatre ans (1988-1992), il gère le Centre national d'essai et de recherche des travaux publics. Le 09 avril 1996, il est nommé ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme par le Président Mathieu Kérékou.

M. Assouman Yakoubou :
MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA
REFORME ADMINISTRATIVE (MFPTRA)

Né vers 1948 à Kandi, M. Assouman Yakoubou est marié et père de six enfants. Titulaire d'une licence en sciences économiques (option gestion des entreprises) il est diplômé de l'Institut d'administration des entreprises (IAE-Nancy, France).

(Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

JOURNÉE DE REFLEXION DE L'ÉGLISE PROTESTANTE METHODISTE DU BENIN SUR LE THÈME :

«L'ÉGLISE ET L'ENGAGEMENT SOCIO-POLITIQUE DU CHRETIEN DANS LA VIE NATIONALE»

La fidélité évangélique et la gestion des affaires de la Nation par les chrétiens engagés dans la politique au-dessus de tout soupçon, tels sont quelques mobiles ayant motivé l'Église Protestante Méthodiste du Bénin (EPMB), à travers sa commission des affaires socio-politiques, d'organiser une journée de réflexion. Cette journée a eu lieu au Centre Chrétien d'Accueil et de Formation (CCAF) de Porto-Novo, le vendredi 15 décembre 1995 sur le thème ci-dessus cité.

La cérémonie d'ouverture a commencé à 9h40 mn par le cantique n° 51 du recueil «l'Afrique chante» suivi d'une prière dirigée par le frère Arnold Lotsu, Vice-Président de la conférence de l'Église Protestante Méthodiste du Bénin.

Pour servir de base au message du Président de l'Église Protestante Méthodiste du Bénin, le Pasteur Moïse Sagbohan, la lecture du texte de l'Évangile selon saint Marc, chapitre 12, versets 13 à 17, a été faite par le Secrétaire général de la Conférence, le Pasteur Olofo D. Mathieu.

À cours de cette cérémonie, deux allocutions ont été prononcées par :

— M. Catrayé Bernard, Président de la Commission des affaires socio-politiques qui a exhorté, à travers les délégués, tous les chrétiens engagés politiquement à prê-

dre exemple sur le protestantisme français qui a toujours laissé un bon témoignage ;

— le Révérend Pasteur Sagbohan Moïse, Président de l'Église et de la confé-



Révérend Pasteur Sagbohan Moïse

rence a souhaité que l'un des résultats de ces assises soit de déboucher sur la manière concrète dont nous devons nous prendre pour réussir, afin qu'au lieu de nous interroger, nous puissions interroger les autres.

Les sous-thèmes suivants ont meublé les travaux desdites assises :

1 - Église et politique, animé par le Pasteur Dansi Félix.

2 - Quelle théologie au service de la démocratie pour un réel développement du peuple béninois, animé par le Pasteur Djarra Zabulon et M. Elégbe Amos.

Les exposés ont été suivis de travaux en commission dont les fruits sont :

A — Les résolutions

* l'EPMB devra marquer sa présence sur la scène politique conformément à l'éthique ;

* le rôle prophétique de l'EPMB en matière de politique doit s'inspirer des Saintes Ecritures ;

* l'EPMB devra rencontrer périodiquement les engagés politiques chrétiens pour un renouvellement spirituel dans la fraternité réelle et dans la sincérité ;

* il apparaît nécessaire de créer au sein de la conférence de l'EPMB un département des affaires socio-politiques qui aura à sa tête un Pasteur spécialisé en politologie ;

* il faudra élaborer dans un bref délai, au niveau de l'EPMB, un programme de formations diversifiées des Pasteurs dans toutes les sciences humaines et techniques modernes.

B — Les recommandations

* le chrétien engagé dans la vie politique est tenu d'être en communion permanente avec son Seigneur, c'est-à-dire qu'il doit se nourrir constamment de la parole de Dieu, s'armer de prière et d'autres moyens de grâce comme la fidélité et l'amour, etc.

* il doit rechercher exclusivement le bien-être du peuple béninois ;

* il doit faire preuve de conscience d'un sens aigu de responsabilité, en vue du bon déroulement des opérations électorales ;

* il doit accepter le droit à la différence dans les opérations politiques ;

* il veillera à la sauvegarde d'une atmosphère saine et fraternelle au sein des électeurs ;

* il doit œuvrer pour faire régner un esprit de consensus au sein des familles dans les choix politiques.

La clôture de cette journée de réflexion a été présidée par le Président de l'Église après adoption par les soixante-deux délégués des résolutions et recommandations.

B. Faustin

AUX PIEDS DE NOTRE-DAME DE LA PAIX A BEMBEREKÉ

Le pèlerinage de Bembéréké, comme chacun le sait est devenu interdiocésain (Kandi-Parakou) depuis l'année dernière avec l'érection du Diocèse de Kandi. Et le dernier en date, celui du Dimanche 21 Janvier 1996 a eu un cachet particulier avec la présence des 3 Evêques actuels du Septembre : nous venions ainsi de nommer Mgr Nestor Assogba, Evêque de Parakou, Mgr Marcel Agbotivo, Evêque de Kandi, et Mgr Paul Kouassi Vieira, Evêque de Djougou. C'est à ce dernier que revenait l'insigne honneur de présider la célébration eucharistique, point central du pèlerinage. «Avec Marie, travaillons tous à l'édification du Royaume chez nous au Borgou», voilà le thème du pèlerinage qui a servi de substrat à l'éloquante homélie du Pasteur de Djougou.

Il était 10 heures quand retentit le chant de procession magnifiquement exécuté en Bariba. Alors, de la chapelle, s'ébranla

vers le podium le majestueux cortège qui, ayant en tête les enfants de chœur, était composé d'une trentaine de prêtres suivis des 3 prélates. La messe venait ainsi de commencer. Après le rite pénitentiel et le Gloria, on passa à la liturgie de la parole. L'Évangile était tiré pour la circonstance des écrits de Saint Luc. C'est de cela que s'inspira l'Evêque de Djougou pour développer assez amplement le thème du pèlerinage. Pour Mgr Vieira, la première condition pour la réussite de la noble mission d'édification du Royaume est un effort constant pour ressembler à Marie, la Mère de Jésus et notre Mère. Car elle est «le signe grandiose que Dieu nous dresse» et que nous devons prendre en exemple pour être agréables à Dieu. Nous devons donc nous rendre comme Marie, humbles et disponibles à la volonté de Dieu. Le prédicateur avait continué l'homélie en nous invitant à considérer l'honneur qui est le nôtre d'être associés à l'œuvre rédemptrice

de Dieu. Avant d'achever son homélie, l'Evêque de Djougou a lancé un appel particulier aux parents, aux jeunes et aux enfants, car Dieu a besoin de chacun et de tous pour l'accomplissement de sa volonté. Il reviendra sur ce point pendant la prière universelle où il a demandé avec instance au Seigneur de faire en sorte «qu'aucun chrétien, qu'aucune chrétienne, ne devienne instrument de violence».

La messe avait suivi son cours comme à l'ordinaire jusqu'à la fin où Mgr Nestor Assogba, Evêque de Parakou, a saisi l'occasion de ce pèlerinage pour déclarer ouvert le synode diocésain dont le thème voudrait développer le concept de chrétien aujourd'hui. La célébration de l'Eucharistie prit fin à 12 h 30, et ce fut pour l'imposante foule des pèlerins, l'occasion de se restaurer et de se défendre avant le dernier rassemblement pour l'adoration du Très-Saint Sacrement. Cette adoration s'était

déroulée dans un profond recueillement et était ponctuée d'exaltants cantiques en l'honneur de notre Sauveur et Roi. A 15 h 30, les pèlerins reçurent la bénédiction solennelle qui mettait un point final au pèlerinage. Alors les pèlerins remplis de joie et d'allégresse reprirent chacun le chemin du retour.

Le pèlerinage de cette année a été pour les pèlerins l'occasion de reconsiderer leur devoir de chrétiens, celui de ressembler à la Vierge notre Mère dans l'humilité, dans une totale disponibilité à l'œuvre sanctifiante de Dieu. Daigne la Madone graver profondément ces sentiments dans nos cœurs afin que nous puissions témoigner réellement de notre foi. Qu'elle nous aide à être le flambeau de paix, de vérité et de transparence toujours et partout.

Clement Sobabia
et Virginie Klimpin
Séminaire Fatima, Parakou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

EGLISE : 30ème JOURNÉE MONDIALE DES COMMUNICATIONS SOCIALES

«Un aéropage moderne pour promouvoir le rôle de la femme dans la société», dit Jean-Paul II

Les médias sont l'aéropage international «où les idées sont échangées, où les attitudes sont formées et où une nouvelle culture est créée». Ils sont donc destinés à exercer «une influence puissante sur le processus visant à déterminer si la société reconnaît et apprécie pleinement non seulement les droits, mais aussi les dons particuliers des femmes», écrit Jean-Paul II dans son message pour la 30ème Journée mondiale des communications sociales, qui sera célébrée en mai, sur le thème «Les médias : un aéropage moderne pour promouvoir le rôle de la femme dans la société».

Les médias, écrit Jean-Paul II, jouent «un rôle crucial» pour promouvoir la justice et l'égalité à l'égard des femmes, mais aussi pour «favoriser la reconnaissance de leurs dons féminins spécifiques» que, dans de précédents documents, le pape a appelés le «génie» de la femme.

UNE QUALITÉ ESSENTIELLE DE LA FEMINITE

Dans sa «Lettre aux Femmes» publiée l'an dernier, Jean-Paul II, poursuivant le dialogue sur ce que signifie être femme aujourd'hui, avait mis le doigt sur quelques-uns des «obstacles qui empêchent encore les femmes de s'intégrer pleinement dans la vie sociale,

politique et économique». Un dialogue que les personnes engagées dans les médias peuvent et doivent encourager: «personne n'est mieux placé pour stimuler la conscience du public au sujet de deux problèmes graves concernant les femmes dans le monde d'aujourd'hui : la maternité et l'émancipation des femmes».

La maternité, tout d'abord, qui «est souvent pénalisée au lieu d'être récompensée, bien que l'humanité doive sa propre survie aux femmes qui ont choisi d'être des épouses et des mères». Le pape ajoute : «Il est sans aucun doute injuste que ces femmes fassent l'objet d'une discrimination, sur le plan économique ou social, précisément pour avoir suivi cette vocation fondamentale». Jean-Paul II signale aussi «un besoin urgent d'obtenir partout une égalité effective dans tous les domaines : la parité des salaires à travail égal, la protection des mères qui travaillent, un juste avancement dans la carrière, l'égalité des époux dans les droits de la famille et la reconnaissance de tout ce qui est lié aux droits et aux devoirs du citoyen dans un régime démocratique».

Le progrès de la véritable émancipation des femmes est pour le pape «une affaire de justice, qui ne peut plus être ignorée», ainsi qu'une question de bien-être de la société». Jean-Paul II se réjouit d'une conscience plus vive de la nécessité pour les femmes de pouvoir jouer leur rôle dans la solution des problèmes graves de la société, surtout quand celle-ci est organisée sur les seuls critères de l'efficacité et de la

productivité. La femme, écrit-il dans sa Lettre de l'an dernier, favorisera les processus d'humanisation qui caractérisent la «civilisation de l'amour».

Cette «civilisation de l'amour», écrit-il aujourd'hui, consiste surtout dans une affirmation radicale de la valeur de la vie et de la valeur de l'amour, deux domaines où les femmes sont particulièrement qualifiées et privilégiées. En ce qui concerne la vie, écrit-il, si elles ne sont pas les seules responsables d'affirmer sa valeur intrinsèque, les femmes «jouissent d'une capacité unique à la faire en vertu de leur lien intime avec le mystère de la transmission de la vie». En ce qui concerne l'amour, elles peuvent «apporter à tous les aspects de la vie, y compris aux niveaux les plus hauts de prises de décision, cette qualité essentielle de la féminité qui réside dans l'objectivité de jugement, nuancée par la capacité à comprendre en profondeur les exigences des relations entre les personnes».

QUELLE IMAGE DE LA FEMME ?

Les médias — presse, cinéma, radio, télévision, industrie de la musique et réseaux informatiques — représentent, souligne Jean-Paul II, «l'aéropage international dans lequel l'information est reçue et transmise rapidement à un public mondial, où les idées sont échangées, où les attitudes sont formées, et où une nouvelle culture est créée. Les médias sont donc destinés à exercer une influence puissante sur le processus visant à déterminer si la société reconnaît et apprécie pleinement non seulement les droits, mais aussi les dons particuliers des femmes».

Le pape constate que, malheureusement, on trouve souvent dans les médias «non pas l'exaltation, mais l'exploitation des femmes» : «Combien de fois sont-elles traitées non pas en tant que personnes ayant une dignité inviolable, mais en tant qu'objets servant à satisfaire la soif de plaisir et de pouvoir des autres? Combien de fois le rôle de la femme en tant qu'épouse et mère est-il sous-estimé ou même tourné en ridicule? Combien de fois le rôle des femmes dans les affaires ou dans la vie professionnelle est-il dépeint comme une caricature de l'homme, comme un rejet des dons spécifiques de l'intuition féminine, de la compassion et de la compréhension, qui contribuent de façon si importante à la «civilisation de l'amour»?

LE ROLE DE LA FEMME DANS LES MEDIAS

Le pape souligne que les femmes elles-mêmes peuvent faire beaucoup pour y remédier, en encourageant des programmes sérieux d'éducation aux médias, en enseignant aux autres à être «des consommateurs critiques», en fais-

sant connaître leurs opinions aux sociétés de production, aux éditeurs, aux réseaux de programmation et aux publicistes que la dignité de la femme est insultée ou quand son rôle dans la société est dégradé. De plus, les femmes «peuvent et doivent se préparer à des positions de responsabilité et de créativité dans les médias, non pas en étant en conflit ou en imitant les hommes dans leurs rôles, mais en laissant la marque de leur propre «génie» dans leur travail et leur activité professionnelle».

Avant de conclure, le pape souhaite que les médias attirent l'attention sur «les véritables héroïnes de la société, y compris les saintes femmes de la tradition chrétienne, comme des modèles d'inspiration pour les jeunes et les générations à venir». C'est le cas des nombreuses femmes consacrées «qui ont tout sacrifié pour suivre Jésus et se consacrer à la prière et au service de pauvres, des malades, des analphabètes, des jeunes, des personnes âgées, des handicapés», dont certaines sont elles-mêmes engagées dans les médias pour «porter la Bonne nouvelle aux pauvres».

(apic / cip / mp)

VATICAN : PRIX DE LA PAIX A LECH WALESZA

Le prix «Path to Peace» (Chemin de la Paix), décerné par le Saint-Siège, a été décerné cette année à Lech Wałęsa pour «les services rendus à la Pologne et pour



son combat en faveur des droits des travailleurs», a annoncé lundi 1er avril 1996 Radio Vatican.

Le Prix «Path to Peace» a été créé en 1991 par le représentant du Saint-Siège aux Nations unies à New York, Mgr Renato Martino, qui préside la fondation du même nom. Il a été décerné la première fois au secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros Ghali, avant d'être attribué au roi Baudouin (à titre posthume) et à l'ancienne présidente des Philippines, Cory Aquino.



A LA DECOUVERTE DU GOUVERNEMENT DU PRESIDENT MATHIEU KEREKOU

(Suite de la page 7)

Administrateur des services financiers, il est successivement :

- de 1974 à 1975, cadre en service à la direction de la planification industrielle et commerciale de la Direction générale du plan ;
- de 1975 à 1977, directeur commercial et financier et directeur général adjoint de la Société nationale des brasseries « La Béninoise » ;
- de 1977 à 1984, directeur général de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) ;
- de 1984 à 1987, directeur de la Caisse nationale du crédit agricole (CNSA) ;
- de 1987 à 1995, cadre au ministère des Finances.

Membre du parti politique Front d'action pour le renouveau démocratique (FARDALAFIA), il est élu député à l'Assemblée nationale en mars 1995 et Vice-président de la Commission des finances. Il est nommé ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative par le Président Mathieu Kérékou, le 09 avril 1996.

M. Joseph Léonard Charles Padonou :

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MENRS)

Né le 05 novembre 1944 à Porto-Novo, M. Joseph Léonard Charles Padonou est père de trois enfants. Docteur en médecine, il est successivement :



- de 1978 à 1979, chirurgien remplaçant des cliniques des houillères du Nord-Pas-de-Calais, Bully les Mines (France) ;
- attaché de chirurgie à l'hôpital d'Avesnes (France) ;
- de 1979 à 1980, attaché assistant de chirurgie au Centre hospitalier du Somain (France) ;

— de 1981 à 1982, chirurgien à l'hôpital de Porto-Novo (Bénin) ;

— de 1982 à 1983, médecin-chef à la maternité de la Lagune à Cotonou (Cotonou) ;

— de 1983 à 1986, médecin-chef adjoint et médecin-chef au service de chirurgie à l'hôpital de Porto-Novo (Bénin) ;

— de 1986 à 1989, chirurgien à la clinique chirurgicale B du Centre national hospitalier et universitaire de Cotonou (CNHU) ;

REPONSE AU JEU LA GRILLE BENINOISE À DÉCODER de la page 5

1 = C — 2 = A — 3 = S —
4 = O — 5 = T — 6 = L — 7 =
B — 8 = U — 9 = R — 10 = I
— 11 = E — 12 = P — 13 = D
— 14 = M — 15 = N.

universitaire de Cotonou (CNHU) ;

— depuis juin 1989, il est nommé chirurgien à la clinique universitaire de traumatologie et orthopédie du Centre national hospitalier et universitaire de Cotonou ;

Par ailleurs, il est professeur vacataire à l'Institut national d'enseignement de l'éducation physique et sportif de Porto-Novo et à l'Ecole nationale des infirmiers et infirmières d'Etat du Bénin (ENIEB). Le 09 avril 1996, il est nommé ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique par le Président Mathieu Kérékou.

Mme Marina Akouavi

Massougbojji :

MINISTRE DE LA SANTE, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA CONDITION FEMININE (MSPSCF)

Née le 4 octobre 1946, Mme Marina Akouavi Massougbojji est mariée et mère de quatre enfants. Professeur agrégé de cardiologie (Antananarivo 1990), elle est chef de service adjoint de cardiologie au Centre national hospitalier et universitaire (CNHU) de Cotonou depuis 1983. Elle est aussi directrice de l'Institut national médico-social (INMES) du Bénin depuis 1991. Expert près la Cour d'Appel de Cotonou, elle est membre fondateur de la Société cardiologique de l'Afrique d'expression française et membre du bureau exécutif des guides du Bénin. Membre-fondatrice de l'association des femmes médecins du Bénin, elle est aussi responsable aux affaires féminines de l'association de développement de la commune d'Agoé (Mono). Membre du Parti social démocrate (PSD), elle est nommée ministre de la Santé, de la protection sociale et de la condition féminine par le Président Mathieu Kérékou le 09 avril 1996. Il est membre du Parti du renouveau démocratique (PRD).



M. Timothée

Ahouangbanou Zannou :

MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)

Ingénieur agronome de son état, — spécialité : protection des végétaux —, M. Timothée A. Zannou est né en 1953 à Hétin-Houédomey (Sous-Préfecture de Dangbo). Marié, il est père de sept enfants. Entré dans la fonction publique

en 1981, il est successivement :

— de 1981 à 1984, responsable du développement rural des Sous-Préfectures d'Athiémedé et de Lokossa ;

— de 1984 à 1985, responsable de la section phytopathologie du service de la protection des végétaux (Direction de l'agriculture) ;

— de 1985 à 1988, directeur de la ferme de polyculture de l'Okpara ;

— de 1988 à 1991, chef de la division production végétale sur la ferme d'élevage de Samiondji à Zagnanado ;

— de 1991 à 1995, chef division contrôle phytosanitaire et quarantaine au service protection des végétaux (Direction de l'agriculture).

De 1992 à 1995, il est chargé de mission du Président de l'Assemblée nationale cumulativement avec ses fonctions. Élu député pour la deuxième législature du Renouveau démocratique en avril 1996, il est secrétaire de la Commission du plan, de l'économie et de la production avant d'être nommé ministre de la culture et des communications par le Président Mathieu Kérékou le 09 avril 1996. Il est membre du Parti du renouveau démocratique (PRD).

M. Zinson Damien Alahassa :
MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS (MJSL)

Né en 1948 à Tori-Gare (Atlantique), M. Zinson Damien Alahassa est marié et père de deux enfants. Titulaire d'un doctorat de 3ème cycle en lettres modernes, il est recruté en 1978 comme professeur assistant à l'Université nationale du Bénin (UNB). Sur le plan administratif, il est successivement directeur adjoint et directeur du Centre béninois de langues étrangères (CEBELAE), puis directeur des examens et concours scolaires et universitaires (DECSU). Après 14 mois à la tête de l'Office de radio et de télévision du Bénin (ORTB), il est nommé directeur du Centre national des œuvres universitaires (CENOU), poste qu'il occupe jusqu'en mars 1995. Président du Parti du salut (PS), il est nommé ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs par le Président Mathieu Kérékou le 09 avril 1996.

REPONSE AU JEU CHIFFRES CODÉS de la page 5

E = 3 — F = 2 — G = 4 —
H = 5.

N'oubliez pas votre réabonnement.
Merci.

REPONSE AU JEU DES LETTRES de la page 5

1°) — CRENELURE 9 points.

2°) — PERTINENT 9 points.

3°) — MANUSCRIT 9 points.

PREMIER MINISTRE AU BENIN : LA CONSTITUTION EST-ELLE VIOLEE ?

L'élection présidentielle du 18 mars dernier a, pour une seconde fois, consacré l'arrivée du Général Mathieu Kérékou à la tête de l'Etat béninois et cela par la voie des urnes pour les cinq ans à venir. Le 09 avril 1996, il a prêté serment à Porto-Novo. Ainsi installé dans ses fonctions au terme de l'article 54 de notre Constitution du 11 Décembre 1990 encore en vigueur précise : le Président de la République est détenteur du Pouvoir Exécutif; il est Chef du gouvernement. A ce titre, il détermine la conduite politique de la Nation; il exerce le pouvoir réglementaire (...). Il nomme après avis consultatif du bureau de l'Assemblée Nationale, les membres du gouvernement; il fixe leurs attributions et met fin à leurs fonctions. Les membres du gouvernement sont responsables devant lui.

Que vient faire alors le Premier Ministre dans la composition de l'équipe gouvernementale, se demande-t-on, pendant que notre Constitution du 11 décembre 1990 ne prévoit pas ce poste ?

Ne nous fions pas uniquement aux mots. Ce qu'il faut considérer ici, c'est le ou les pouvoirs confiés à l'individu.

L'article 70 de la Constitution en vigueur chez nous, dispose que le Président de la République peut déléguer certains de ses pouvoirs aux Ministres, sauf ceux prévus aux articles 54 alinéa 3, 60, 61, 101, 115, 133, 154.

Tant que les fonctions et pouvoirs édictés dans ces articles ne figurent pas dans les attributions du Premier Ministre — style Bénin — on ne saurait parler de viol de notre Constitution du 11 décembre 1990.

Dans son message à la Nation le dimanche 24 mars 1996 dès la proclamation provisoire du résultat de l'élection présidentielle du 18 mars par la Cour Constitutionnelle, le Général Mathieu Kérékou a pris l'engagement de respecter et d'appliquer strictement et dans son esprit et dans sa lettre la Constitution béninoise en vigueur.

Violera-t-il ou respectera-t-il notre Loi fondamentale ?

Observons plutôt !

Barthélemy Assogba Cakpa

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE, OFFREZ UN ABONNEMENT A "LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

QUAND L'AFRIQUE BANNIT
LES ARMES ATOMIQUES

Le 11 avril 1996 les 53 Etats africains signent au Caire le traité de dénuclearisation de l'Afrique dit traité de Pelindaba, du nom de la ville sud-africaine qui héberge la Commission africaine pour l'énergie atomique, chargée de superviser la mise en place et l'application de ce traité. Une première qui pourrait faire tache d'huile et s'étendre à d'autres régions du monde.

C'est en 1964 que les pays membres de l'Organisation de l'Afrique (OUA) réunis au Caire ont adopté la Déclaration de la dénuclearisation de l'Afrique. Il a fallu attendre plus de 30 ans pour que les Etats africains adoptent finalement, en juin 1995, le texte d'un traité qui fera de l'Afrique une zone dénuclearisée. Ainsi le continent noir deviendra, après l'Amérique latine et les Caraïbes (traité de Tlatelolco-1967) et le Pacifique Sud (traité de Rarotonga-1986), la troisième région où les armes atomiques sont bannies. Pour Sola Ogunbanwo, conseiller expert en chef pour le traité de Pelindaba, c'est la première fois que les Nations unies jouent un rôle aussi important dans la préparation d'un tel projet, ce qui pourrait permettre à l'Organisation de superviser la mise en place d'autres traités du même genre ailleurs dans le monde, notamment au Proche-Orient.

La mise en place de ce traité nécessite l'adhésion et la ratification d'au moins 28 des 53 Etats africains, mais personne ne doute du fait que la plupart des pays du continent, si ce n'est la totalité d'entre eux, seront présents au Caire et ratifieront dans un délai assez rapide le texte, qui a déjà été approuvé au niveau de l'OUA. Le traité de Pelindaba, qui interdira la possession par les Etats africains d'armes atomiques, encourage en effet le développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ce qui devrait supprimer toute réticence éventuelle. D'autant plus que, depuis la destruction des armes nucléaires de l'Afrique du Sud, dont le nombre était estimé à six, plus aucun des Etats africains ne possède de telles armes, voire même un programme atomique militaire. La Libye, mise au ban des nations, n'a pas, dit-on, actuellement les moyens de se lancer dans une telle aventure, et l'Algérie, qui possède une petite centrale d'expérimentation, installée par les Chinois à Ain Ousora, à 10 km au sud d'Alger, a formellement renoncé à se doter d'armes nucléaires en janvier 1995 en adhérant au traité de non-prolifération et vient d'ouvrir ses installations aux inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), basée à Vienne, en Autriche.

INSPECTIONS

Les parties signataires créent également une Commission africaine pour l'énergie nucléaire, dont le siège sera situé en Afrique du Sud et qui sera chargée de superviser la mise en place et le respect du traité. Le financement de cette Commission se fera par les contributions des Etats signataires, mais aussi par des fonds extérieurs, ce qui devrait éviter d'éventuels problèmes dans le fonctionnement de la Commission, qui collaborera étroitement avec l'AIEA, notamment pour mener des inspections et contrôler les programmes de tel ou tel Etat. L'AIEA aidera également les Etats africains signataires du traité à développer d'éventuels programmes nucléaires civils, en particulier pour produire de l'énergie, mais aussi dans le domaine de la médecine.

De même, si les Etats africains ne possèdent pas à l'heure actuelle d'armes atomiques, les cinq puissances nucléaires (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie, Chine) n'ont pas été oubliées. En effet, ces pays ont été invités à signer deux protocoles additionnels au traité de

Pelindaba. Par le premier, ces derniers s'engagent à respecter la dénuclearisation du continent africain et, par le second, à ne pas aider des pays africains à mener des essais nucléaires en Afrique. Enfin, un troisième protocole allant dans le même sens doit, en principe, être signé par la France et l'Espagne qui ont des territoires africains sous leur administration directe. Reste à savoir si les puissances nucléaires accepteront de signer ces protocoles. Selon Sola Ogunbanwo, les Etats nucléaires ont été consultés avant la rédaction du traité et leur réaction a été jusqu'à la positive.

Dans ces conditions, le 11 avril 1996 fera de l'Afrique la troisième zone dans le monde où les armes et les essais nucléaires auront été interdits. Même si les Etats africains sont finalement peu directement concernés par la question nucléaire, la signature du traité de Pelindaba constitue, sans aucun doute, une avancée notable, qui facilitera encore un peu plus les négociations qui se déroulent en ce moment même à Genève et qui ont pour but la conclusion d'un traité interdisant tous les essais nucléaires à travers le monde.

Siyavosh Ghazi (MFI)

JEUX OLYMPIQUES D'ATLANTA,
GIGANTISME A L'AMÉRICaine

1,6 milliard de dollars environ 800 millions de F CFA, tel est le budget de l'ACOG, le Comité pour l'organisation des Jeux Olympiques d'Atlanta dont le coup d'envoi sera donné le 19 juillet prochain. Environ 35% de cette enveloppe ont été fournis par une douzaine de sponsors parmi lesquels les américains Coca-Cola, ATT, IBM, General Motors et McDonald's, mais aussi l'allemand BMW et le suisse Swatch. Une autre partie du financement proviendra des droits de retransmission TV, soit 456 millions de dollars environ 228 000 millions de F CFA. Les billets d'entrée, que l'ACOG espère vendre à deux millions d'exemplaires sur les 37 sites sportifs concernés, contribueront aussi à boucler le budget. Le Comité d'organisation des Jeux compte par ailleurs sur les «droits dérivés» : fanions, T-shirts et autres gadgets aux couleurs des Jeux d'Atlanta. L'ACOG a même vendu à des particuliers et à des entreprises le droit de faire graver leur nom sur une ou plusieurs briques du parc Olympique !

Le budget des Jeux Olympiques connaît une véritable inflation depuis plusieurs années. En 1984, les Jeux de Los Angeles n'avaient mobilisé que 412 millions de dollars environ 206 000 millions de F CFA. Quatre ans plus tard, le budget de Séoul atteignait 729 millions de dollars environ 364 500 millions de F CFA. Pour autant, les pays organisateurs ne sont pas perdants. Le Comité d'organisation des Jeux de Los Angeles avait affiché un bénéfice de 140 millions de dollars environ 70 000 millions de F CFA, son homologue de Séoul avait bouclé l'opération avec 122 millions de dollars environ 61 000 millions de F CFA d'excédent. Pour sa part le responsable financier de l'ACOG, Pat Glisson, pronostique «un léger bénéfice», tandis que les autorités municipales ont calculé que la ville d'Atlanta bénéficiera d'une manne de 5 milliards de dollars environ 2 500 milliards de F CFA, compte tenu des taxes de tourisme, du boom de la construction, des recettes des restaurants, hôtels et compagnies aériennes, sans oublier les commerçants locaux.

Yves Aouélé (MFI)

TUNISIE : L'AUTRUCHE
PREND SON ENVOL

L'élevage de l'autruche est en plein essor en Tunisie. Au cœur de ce mouvement, un ancien diplomate allemand, qui après avoir servi dans ce pays, y est retourné pour éléver le plus grand oiseau du monde.

Des fellahs comme Karl Heinz Kunzmann, il n'en existe pas beaucoup parmi le demi-millier d'agriculteurs tunisiens. La soixantaine alerte, sanguin comme un Bavarois, la poigne de main franche, l'homme est taillé comme une œuvre gothique. Cet ancien ambassadeur d'Allemagne en Tunisie dirige, depuis février 1994, une ferme d'élevage d'autruches (Struthio camelus) à Sidi Bouali, une petite bourgade située à une demi-heure de Sousse, en pleine oliveraie, sur la côte-est du pays.

A première vue, rien ne distingue cette ferme des autres exploitations de la région. Juste des constructions bâties en guise de laboratoire et dix-sept enclos rectangulaires dans un champ de luzerne en pente douce. La sécurité se veut discrète : l'exploitation est simplement clôturée pour dissuader intrus malveillants et chiens errants.

C'est en 1993 que commence l'aventure du diplomate. La retraite de son Excellence est imminent. Les opportunités d'affaires ne manquent pas. Mais ni la confection, ni l'hôtellerie ne l'intéressent. Son projet à lui doit avoir les ailes du désir. L'idée lui vient lors d'un voyage aux Etats-Unis où une nouvelle industrie s'est développée récemment autour de l'autruche. Autre délicie : cet oiseau

une boutique de souvenirs, laissant ainsi des recettes non négligeables.

DEBOUCHES ASSURES

Mais le morceau de choix de l'autruche reste la chair. Elle a la couleur et le goût du bœuf. Mais en plus tendre. Elle renferme aussi deux fois plus de protéines, moins de calories et de glucides. La consommation humaine de la viande d'autruche a été autorisée le premier avril 1993 en France. Depuis, toute l'Europe a suivi. A l'heure actuelle, 600 tonnes sont seulement disponibles, alors que la demande crée le plafond, malgré les prix élevés pratiqués par les éleveurs (157 FF le kg soit 15 700 F CFA).

Avec l'accord de partenariat que la Tunisie a signé l'année dernière avec l'Union européenne, les débouchés pour sa viande d'autruche sont désormais assurés. Ses concurrentes, l'Afrique du Sud et la Namibie, sont handicapées par le coût élevé du transport. Qui plus est, en comparaison avec la viande bovine, la production de viande d'autruche est plus rentable. Une seule femelle produit en 35 ans l'équivalent de 450 bœufs de boucherie alors qu'une vache, elle, ne donne naissance au cours de sa vie qu'à huit veaux au maximum.

Pour lancer le projet, des atouts majeurs sont réunis. Il reste toutefois l'essentiel : comment acquérir un troupeau d'autruches ? De la Namibie, le seul pays vendeur, un couple coûte 20 000 dollars soit environ 1 million de F CFA. Trop cher pour l'ancien diplomate. Qu'à cela ne tienne ! A cet homme qui a ses entrées au palais présidentiel de Carthage, on ne peut rien refuser. N'a-t-il pas drainé durant ses années de fonction assez d'investisseurs et de touristes de son pays ? L'Etat lui prête donc pour six ans 16 couples vivant en captivité dans le parc national de Orbatà, à Gafsa. En contrepartie, l'Allemand a l'obligation de céder chaque année 10 à 20% de sa production d'autruches. Deux années après le démarrage du projet, la ferme compte soixante autruches et soixante poussins nouveaux. Il faudra attendre fin 1997 pour que cette entreprise-pilote maîtrise totalement la filière.



des zones arides n'est pas étranger à la faune locale. La rentabilité semble être bien assurée.

Chaque partie du corps de l'oie peut alimenter une industrie ou un commerce. Les plumes servent à fabriquer des articles de mode comme les éventails mais aussi des dépositaires dans la haute technologie. Le prix du kilo atteint 300 FF soit 30 000 F CFA. La peau d'autruche donne un cuir résistant et souple, donc luxueux. Une peau tamisée coûte 4 500 FF soit 450 000 F CFA. Lady Diana, l'ex-épouse du prince Charles d'Angleterre, vient de se faire confectionner des pantalons en cuir d'autruche pour 4 000 livres anglaises (30 000 FF soit 3 000 000 F CFA).

Même les coquilles des œufs non fécondés sont utilisées dans l'artisanat. On en fait des coupes, peintes ou ciselées, des coffrets, des bijoux, des lampes, etc. La graisse et la moelle quant à elles, ont des vertus curatives, en particulier contre les maladies de la peau. Les fermes d'élevages peuvent aussi devenir une attraction touristique. C'est particulièrement le cas en Afrique du Sud où les visiteurs font ensuite leurs emplettes dans

la ville internationale de Cologne, en mars 1996, les œufs d'autruche «made in Tunisia» ont été une véritable attraction.

M. Heinz Kunzmann voudrait voir s'implanter rapidement de nouvelles fermes. Il est prêt à fournir son savoir-faire aux nouveaux venus. Altruisme ? Non, sens des affaires. Avec le développement de la production, il sera à même d'honorer les commandes qui commencent à lui parvenir de l'autre rive.

Taoufik Ben Brik

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT**BENIN : DU FIASCO DES FERMES D'ETAT AU REVE DES INTELLECTUELS-PAYSANS**

De retour au pouvoir, Mathieu Kérékou retrouve une partie de son propre « héritage » : les fermes d'Etat qu'il avait créées dans les années 70, puis dissoutes en 1982, n'ont toujours pas été réaffectées. Nicéphore Soglo avait tenté, sans grand succès, d'y installer des diplômés sans emploi...

A Guémè (80 km au nord de Cotonou), se trouve un vaste domaine d'Etat de 1600 ha. On peut y voir des poulaillers et des porcheries délabrées, des étangs piscicoles asséchés et malpropres, 83 ha d'orange-raies mal entretenues et brûlées par endroits. Sur une centaine d'hectares, les palmeraies sont en végétation par de hautes herbes. Les vastes plantations de teck ont été en partie ravagées par des incendies qui ont laissé sur les troncs des traces de suie telles des marques de deuil. Dans les éclaircies des teckeraies et sur les espaces vierges, des paysans, omniprésents entretiennent leurs champs de maïs et de manioc.

Des domaines de ce genre, il en existe quatre-vingt-quatorze au Bénin. Officiellement, l'Etat a été ou demeure propriétaire de 99 311 ha, dont 60 000 environ ont été « nationalisés » en 1972 et 1980, sous le régime marxiste-léniniste de Mathieu Kérékou. Aucune de ces fermes



d'Etat ne possède un plan cadastral. Seul 0,27% de leur superficie totale a fait l'objet d'un acte de vente ou d'une donation formelle. 58 022 ha ont été acquis par expropriation mais sans respect des formes légales et, surtout, sans indemnisation.

En 1991, le Gouvernement de Nicéphore Soglo avait décidé d'affecter une partie de ces anciennes fermes d'Etat à des diplômés sans emploi désireux de faire carrière dans l'agriculture. Mais cette politique a été bloquée par l'absence de titres de propriétés sur les terres, la rareté des crédits et surtout le manque de formation et de motivation des candidats. A Massi (100 km au nord de Cotonou), à Séhoué (82 km au nord de Cotonou) et dans bien d'autres localités, les populations ont chassé les diplômés sans emploi qui avaient tenté de s'installer sur ces fermes d'Etat.

A la faveur du « Renouveau démocratique », les paysans ont en effet reconquis les terres que l'Etat leur avait arrachées pendant les « années chaudes » de la Révolution. En 1974, en effet, dans la précipitation qui caractérise l'enthousiasme révolutionnaire, l'Etat béninois, soucieux de réaliser l'autosuffisance alimentaire, avait décidé de créer des fermes d'Etat, à l'image des kolkhozes et des sovkhozes soviétiques.

Le sexagénaire Basile Agohounbo, propriétaire terrien, se souvient avec effroi de cette période : « Un matin, les responsables locaux nous ont dit que l'Etat avait décidé de prendre nos terres pour en faire des fermes. C'était la terreur. On a détruit nos plantations. Il ne nous restait que de petits lopins de terre ». A la question « pourquoi n'avez-vous pas réagi ? », l'homme s'emporte : « Quoi ! Qui pouvait avoir cette audace ? On allait écouter la vie. L'Etat était l'adjoint du bon Dieu sur la terre ! ».

**LA LOTERIE NATIONALE,
OPERATEUR AGRICOLE...**

L'expérience des fermes d'Etat ne tardera pas à tourner court. L'explication se

indélicates, non concernées par les expropriations, profitent même de la confusion pour vendre des hectares qui ne leur ont jamais appartenu.

C'est en 1991 que le Gouvernement décide d'affecter les fermes d'Etat, ou plus tôt ce qu'il en reste, aux diplômés sans emploi. Mais il faudra attendre fin 1994 pour que les 1048 postulants recensés soient proposer 13 000 hectares, jugés récupérables moyennant le dédommagement des anciens propriétaires.

**PROJETS URGENTS POUR
FERMES INCONNUES**

Le 29 janvier 1996, le directeur du Centre d'action régional pour le développement rural (CARDER) du département de l'Atlantique réunit des diplômés sans emploi et leur demande de monter des projets pour la campagne agricole, qui devrait débuter le 15 mars. Les diplômés estiment que, dans un délai aussi court, leur est difficile de concevoir et de rédiger des projets, alors qu'ils ne savent même pas quelles fermes leur seront attribuées. Depuis lors, les autorités ont pris l'engagement d'accélérer les négociations avec les propriétaires des sites concernés : le principe du dédommagement est acquis et les fils de chaque localité pourront être embauchés comme ouvriers agricoles par les nouveaux exploitants.

Mais comment financer l'installation de ceux-ci ? En 1995, près de onze millions de Francs CFA avaient été octroyés par l'Etat à des diplômés sans emploi qui étaient censés s'installer sur des terres familiales. Boï Parfait, de la Direction de la promotion et de la législation rurale, constate que « pratiquement aucun d'eux ne s'est installé à plein temps. Mieux, certains sont venus à Cotonou pour investir le crédit obtenu dans les taxis-motos ».

Avilokolojun Hodou, de la même Direction, rapporte l'échec de l'expérience des jeunes ingénieurs agronomes installés sur la ferme de l'Okpara (400 km au nord de Cotonou) : « Le Carder-Borgou a préfinancé leur installation. Les sacs d'engrais mis à leur disposition revenaient à quatre mille francs CFA l'unité. Au lieu de les utiliser, ils les revendaient à deux mille francs CFA l'unité. Le projet n'a pas tardé à échouer ».

Les déboires enregistrés avec des ingénieurs agronomes augurent mal de la suite du programme. Les autres diplômés n'ont pas une formation technique adéquate et ne pourront recevoir que dans le cadre de coopératives ou d'associations. Mais très peu acceptent de se regrouper. Une autre solution consisterait à les intégrer à des groupements de production existants. Mais, déplore Boï Parfait, « les diplômés se croient supérieurs aux paysans. Ils n'ont pas l'humilité d'aller apprendre auprès d'eux les techniques élémentaires ».

*Emmanuel Vidjirmagni Adjen
(SYFIA-Bénin)*

COIN DU FIN LIMIER

1995 après la décision DCC 95-020 du 12 mars 1995 de la Cour.

Comme on peut s'y attendre, ce recours a été déclaré irrecevable à cause de cet article 19 de la loi 91-009 du 4 mars 1991 sus-citée.

Les saisines répétées de la Cour constitutionnelle par le Président de l'Assemblée Nationale, bien qu'irrecevables en la matière pose un problème fondamental :

« Veut-on réellement de l'instalation de la Haute Cour de Justice en République du Bénin ? »

Peut-être y aurait-il lieu de craindre que les incitations à la guerre civile profitent et certains coups de force envisagés ne constituent des faits de haute trahison et que les vols d'ordinateurs, d'antennes paraboliques, de postes télévisuels, de combinés téléphoniques, de meubles au palais de la présidence et dans certains services publics ainsi qu'autres pillages de certaines sociétés d'Etat constituent des infractions commises par leurs auteurs dans l'exercice de leurs fonctions. Toutes fautes dont la Haute Cour de Justice est appelée à connaître.

Car ce serait alors la confirmation de ce que disait l'autre : « Nous partions peut-être, mais nous emportions avec nous jusqu'au dernier clou ».

Basile René Sónyancin